

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE MURAT (CANTAL)**

**Séance du 07 avril 2021**

<b>REPUBLIQUE FRANCAISE</b>			L'an deux mille vingt et un le sept du Mois d'Avril
<b>DEPARTEMENT du CANTAL</b>			
Nombre de membres			A 20 heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de MURAT, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle d'honneur de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gilles CHABRIER, Maire.
Afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération	
23	23	21	<b>Présents</b> : Françoise ALRIQ, Jean BOUCHER, Gilles CHABRIER, Christian GRAS, Pierre JUILLARD, Dimitri OCTAVIE, Eric TUPHE, Christian PICHOT-DUCLOS, Pierrick ROCHE, Félix ROCHE, Emmanuelle LAMBERT DELHOMME, Flore COUTURE, Magali CRAUSER, Béatrice CHEVALLET, Danielle ROLLAND, Aurélien TISSIER, Alain BARRES
Date de la convocation : 29 mars 2021 Date d'affichage : 29 mars 2021			<b>Présents par procuration</b> : Vanessa BESSON donne pouvoir à Gilles CHABRIER, Véronique BOREL donne pouvoir à Danielle ROLLAND, Roland VIDAL donne pouvoir à Jean BOUCHER, Robert PISSAVY donne pouvoir à Dimitri OCTAVIE
Vote : Pour : 21 Contre : 0 Abstention : 0			<b>Absent</b> : Laurent SAIGNIE, Béatrice THOMAS.
			<b>Secrétaire de Séance</b> : Flore COUTURE

**OBJET: Budget Primitif 2021 : approbation des états de section**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que, conformément à l'article L 2412-1 du code général des collectivités territoriales, « le conseil municipal établit (*alors*) un état spécial annexé au budget de la commune, dans lequel sont retracées les dépenses et les recettes de la section ».

Sur la commune, on dénombre les biens de sections répartis comme suit :

- Section de Murat, Cilhols et de Nozerolles
- Section de Murat, Laborie et La Chapelle d'Alagnon
- Section d'Ezoldebeau et de la Grange Tuillée
- Section de l'Héritier
- Section de Murat et Albepierre
- Section de la Chevade La Denterie
- Section de La Chevade Brugiroux Entremont
- Section de La Chevade La Denterie Brugiroux et Entremont
- Section de Brugiroux
- Section du Lapsou
- Section de l'Haut Mur Lapsou
- Section de Chastel
- Section de Brujaleine
- Section de BRUJALEINE / CHATEL L'HAUT MUR/BRUJALEINE/LAPSOU/BOURG AUXILLAC FARGES LAPSOU BOURG BEX

RF Sous préfecture de Saint Flour
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 14/04/2021 015-200071702-20210414-DE_2021_067-BF

LE CONSEIL MUNICIPAL  
APRES EN AVOIR DELIBERE,

**APPROUVE** l'état spécial des sections de la commune annexé au budget primitif de Murat 2021.

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES  
POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME

Le Maire,



Gilles CHABRIER

*Cet extrait de délibération sera affiché en mairie pendant un mois (application de l'art.2-III du décret n°2006-1657).*

*Il pourra également être consulté sur le site internet de la commune à l'adresse Web suivante:  
[www.murat.fr](http://www.murat.fr)*

RF Sous préfecture de Saint Flour
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 14/04/2021 015-200071702-20210414-DE_2021_067-BF

Chapitre	LIBELLES	SECTION DE FONCTIONNEMENT															
		Section de CHEVADE	Section de CHEVADE BRUGIEROUX ENTREHOMT	Section de CHEVADE DEVERRIE BRUGIEROUX ENTREHOMT	Section de BRUGIEROUX	Section de LAPSOU	Section de L'HAUT MUR	Section de L'HAUT MUR LAPSOU	Section de CHEVADE DEVERRIE	Section de CHASTEL	Section de L'HAUT MUR DE BRUVALEINE DU BOURG DE CHASTEL	Section de BRUVALEINE DU BOURG DE CHASTEL SUR MARGT ET LAPSOU	Section de BRUVALEINE	Section de BRUVALEINE / CHASTEL + L'HAUTMUR/BRUVALEINE/LA POU/BORG	Section de MURAT CLHOS NOZEROUX	Section de MURAT LABORE LA CHAPELLE	Section de EZOLDEBAU LA GRANGE TULIE
	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		23 534,88	457,56	10 189,42	482,01	4 462,21	94 725,75	361,00	239,55	9 213,76	2 812,21	9 451,07	0	0	52,40	0
011	Charges à caractère général		23 272,88	98,00	10 058,42	167,61	3 414,21	88 677,75	89,00	134,15	8 951,76	2 628,81	9 267,67			52,40	
012	Charges de personnel et frais ass.		262,00	26,20	131,00	314,40	1 048,00	1 048,00	26,20	104,80	262,00	183,40	183,40				
65	Autres charges de gestion courante																
66	Charges financières	Néant															
67	Charges exceptionnelles																
69	Dotation aux amortissements et profits																
023	Virement à la section d'investissement																
002	RECETTES DE FONCTIONNEMENT		23 534,88	457,56	10 189,42	482,01	4 462,21	94 725,75	361,00	239,55	9 213,76	2 812,21	9 451,07			52,40	
70	Produits des services, du domaine																
71	Vente de terrains																
72	Travaux entés																
73	Impôts et taxes																
74	Dons, subventions, participation	Néant															
75	Autres produits de gestion courante		2 555,94	457,56	1 876,50	446,77	612,00	7 453,20	361,00	218,09	3 271,73	640,00	510,68	0	Néant	47,84	
76	Produits financiers																
77	Produits exceptionnels																
78	Reprise sur dotations aux amortissements																
002	Excédent antérieur reporté N-1		20 678,94		8 312,92	35,24	3 850,21	87 272,55		20,86	5 942,03	2 172,21	8 940,59			4,56	
	Excédent ou déficit cumulé																

Chap	LIBELLES	SECTION D'INVESTISSEMENT															
		Section de CHEVADE	Section de CHEVADE BRUGIEROUX ENTREHOMT	Section de CHEVADE DEVERRIE BRUGIEROUX ENTREHOMT	Section de BRUGIEROUX	Section de LAPSOU	Section de L'HAUT MUR	Section de L'HAUT MUR LAPSOU	Section de CHEVADE DEVERRIE	Section de CHASTEL	Section de L'HAUT MUR DE BRUVALEINE DU LAPSOU	Section de BRUVALEINE DU BOURG DE CHASTEL SUR MURAT ET	Section de BRUVALEINE / CHASTEL + L'HAUTMUR/BRUVALEINE/LA POU/BORG	Section de MURAT CLHOS NOZEROUX	Section de MURAT LABORE LA CHAPELLE	Section de EZOLDEBAU LA GRANGE TULIE	Section de L'HERITIER
	DEPENSES D'INVESTISSEMENT																
001	déficits antérieurs reportés																
020	Immobilisations corporelles	Néant															
23	Immobilisations en cours																
16	remboursement d'emprunts et dettes																
	RECETTES D'INVESTISSEMENT																
001	excédent d'investissement reporté	Néant															
1069	excédent de fonctionnement capitalisé																
164	emprunts auprès d'établissements de cr																
21	Virement à la section de fonctionnement																

Contrôle de légalité

Date de réception de l'AR: 14/04/2021

015-200071702-20210414-DE\_2021\_067-BF